

• (4.20 p.m.)

Ce qui m'a impressionné au comité, c'est qu'en général on semble reconnaître qu'il s'agit d'un bon projet de loi. Pour l'essentiel, c'est un progrès par rapport à la loi actuelle. Ce qui m'a inquiété, c'est que le leitmotiv de toutes les déclarations était le suivant: «C'est une mesure législative intéressante, mais...». Les «mais» ont revêtu une grande importance à mes yeux, car ils ont montré que tous les partis reconnaissent que cette mesure législative sera, dans une large mesure, fonction des règlements auxquels elle donnera le jour. Ce sont les règlements qui importent.

Les représentants de l'Association canadienne du camionnage, tout en manifestant une opposition farouche à certains des articles de la loi, ont reconnu que, dans le passé, le ministère s'était montré raisonnable dans sa façon d'interpréter les règlements. Il ne nous reste plus qu'à espérer qu'il en ira de même dans le cas de cette nouvelle mesure législative.

Si je me borne à une brève intervention pour le moment, c'est parce que je voudrais marquer mon accord de principe avec ce bill, tout en adjurant les responsables de ce ministère et le ministre lui-même de tenir compte des desiderata de ceux qui ont présenté des mémoires. J'espère qu'ils en tiendront compte d'une manière satisfaisante, car l'efficacité de cette mesure dépendra de la sagesse des règlements édictés par le ministre et ses services.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai indiqué ce matin lorsque nous avons abordé l'étude de ce bill à l'étape du rapport, il s'agit d'un bill qui rallie toute notre approbation. Nous sommes d'accord sur toute la ligne. Nos critiques en tiennent au seul fait qu'il ne va pas assez loin à certains égards. Comme nous consacrons beaucoup de temps de ce côté-ci de la Chambre à harceler le gouvernement à cause de ses bévues et erreurs, de sa mauvaise législation et ainsi de suite, peut-être le pays nous pardonnera-t-il de dire aujourd'hui que la mesure dont nous sommes saisis est une bonne mesure législative. Les gens d'en face en sont peut-être estomaqués et certains députés ministériels doivent se demander s'il s'agit d'un piège. Mais si je parle ainsi c'est que, pendant de nombreuses années, j'ai réclamé des mesures législatives sur les questions visées par le Code canadien du travail, et on m'a toujours répondu que c'était impossible. Toutefois, nous avons fini par obtenir le Code canadien du travail (Normes) et le Code canadien du travail (Sécurité). Nous en sommes maintenant au point où nous allons accepter cette mesure en permanence et nous cherchons à l'améliorer.

Le bill dont nous sommes saisis et que nous adopterons bientôt et transmettrons à l'autre endroit, traite de questions telles que le salaire minimum, l'égalité des salaires, le congé de maternité, la cessation d'emploi collective, l'indemnité de départ, la saisie-arrêt du salaire et une ou deux autres questions. A tous égards, les dispositions du bill améliorent sûrement la loi et nous nous en félicitons.

Mon préopinant a parlé de règlements, signifiant par là que même une bonne loi peut comporter des lacunes dans

[M. Thomas (Moncton).]

la pratique si les règlements ne sont pas à la hauteur des intentions du Parlement. Je dois dire que cette loi a bel et bien eu quelques lacunes de cette sorte. Ainsi, la loi permet au gouvernement d'accorder des remises dans certaines régions. Nous croyons qu'il y en a eu beaucoup trop. Mais dans l'ensemble, il est bon d'avoir une telle loi qui améliore la condition du travailleur. Évidemment, le bill vise seulement environ 10 p. 100 de la population active qui est assujettie à la compétence fédérale en matière de main-d'œuvre mais il y a là un phénomène d'osmose; à mesure que le gouvernement fédéral améliore sa législation ouvrière, ces améliorations viennent s'insinuer dans la plupart des lois ouvrières provinciales.

Mais trêve de ce qu'on pourrait appeler des éloges. Permettez-moi de revenir à mon naturel de reprendre mon véritable caractère, et de dire à quel point je regrette que le ministre n'ait pas eu ses coudées franches pour proposer mieux comme salaire minimum, pour augmenter le nombre des jours fériés, parfois appelés les congés statutaires payés, ou encore pour augmenter le nombre des semaines de vacances payées prévu par la loi.

Parlons d'abord du salaire minimum. Le débat a été assez réussi aujourd'hui à l'étape du rapport. J'ai remarqué qu'en discutant d'un des amendements, le ministre du Travail (M. Mackasey) a dit ne pouvoir l'accepter ou en accepter le principe, car ainsi on rattacherait quelque chose au taux déjà établi, parce que—et j'ai pris en note les mots de l'honorable représentant—le salaire minimum n'a pas encore atteint un niveau acceptable. Le ministre hoche la tête; c'est que je l'ai cité correctement. Il est d'accord avec moi. Il a plaidé la cause du salaire de \$1.75 l'heure de son mieux, mais j'ose croire qu'en tant qu'individu qui a à cœur les intérêts de l'ouvrier il aurait de beaucoup préféré fixer ce taux à \$2 l'heure. Je dois dire que tous les arguments selon lesquels nous devons faire preuve d'un sens des responsabilités et penser d'où vient l'argent, me laissent tout à fait indifférent. Je ne vois pas pourquoi ceux qui sont au bas de l'échelle doivent toujours porter le fardeau de la préservation du fédéralisme, de la survie d'une société responsable et le reste. Nous n'essayons pas de faire valoir ces arguments quand nous portons les traitements des juges à des chiffres astronomiques; la majorité ne les a pas fait valoir non plus lorsque nous avons augmenté nos propres traitements il y a quelque temps. Ce genre d'argument sonne faux lorsqu'ils s'agit du salaire minimum.

Eh bien, nous voici à l'étape de la troisième lecture du bill. Le taux est maintenant de \$1.75. Il était auparavant de \$1.50 et avant cela, de \$1.25. Il n'y a pas à nous vanter du niveau proposé. Si le ministre avait donc pu prévoir un salaire minimum de \$2 l'heure! De l'autre côté, on a dit que si l'on avait consenti à le fixer à \$2 l'heure, j'aurais demandé \$2.50. Je n'en suis pas offusqué. Quand j'ai demandé \$1.25, on m'a dit que si l'on me l'avait offert, j'aurais réclamé \$1.50. En fait, le Congrès du travail du Canada, qui a soutenu le gouvernement jusqu'à maintenant, a déjà déclaré que d'ici six mois ou un an, le salaire minimum devrait être de \$2.50. Si le progrès consiste à jouir d'un niveau de vie plus élevé, je pense qu'on devrait en fournir l'occasion à tout le monde et non pas seulement à ceux qui touchent des revenus moyens ou élevés.